DRILLY

SERVICES-CONSEILS EN SYSTÈMES INTÉGRÉS

GUIDE GRATUIT · PROPRIÉTAIRES ET GESTIONNAIRES D'IMMEUBLES

S1001 au Québec. Ce que vous devez faire d'ici 2028

Les essais intégrés des systèmes de protection incendie sont maintenant exigés par le Code de sécurité. Voici comment vous y préparer, étape par étape.

17 avril 2025

Entrée en vigueur de l'article 2.1.3.7 du Code de sécurité

Avril 2028

Fin de la période de transition de 3 ans (environ)

5 ans

Intervalle maximal entre deux séries d'essais

01 · EN BREF

Prouver que vos systèmes fonctionnent ensemble

D'ici avril 2028, les propriétaires d'immeubles du Québec qui ont des systèmes de protection incendie reliés entre eux devront démontrer, selon la norme CAN/ULC-S1001, que ces systèmes réagissent correctement quand l'alarme se déclenche.

CE QUI EST EXIGÉ

Des essais intégrés qui démontrent que l'alarme incendie déclenche correctement les autres systèmes : portes, ascenseurs, ventilation, génératrice, gicleurs.

QUI EST VISÉ

Les bâtiments qui ne sont pas exemptés du chapitre Bâtiment du Code de sécurité et qui ont des systèmes intégrés.

ÉCHÉANCE

Avril 2028

3 ans après le 17 avril 2025

ENSUITE

Aux 5 ans

et après chaque modification des systèmes

RESPONSABLE

Le propriétaire, qui nomme un coordonnateur des essais intégrés.

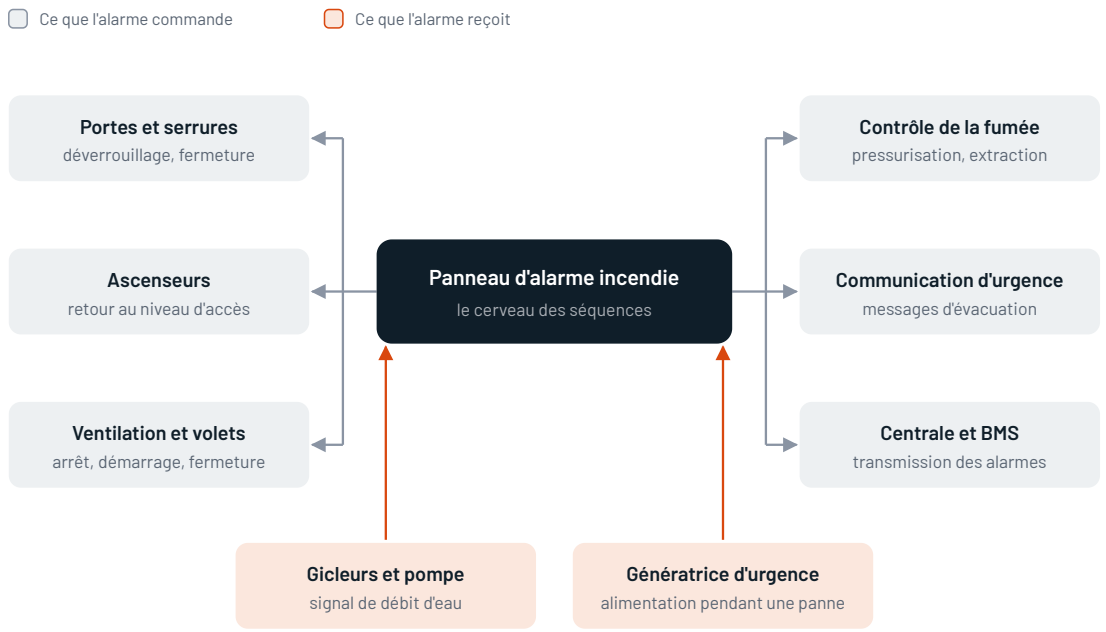
Trois gestes à poser dès maintenant

1. **Faire l'inventaire** des systèmes reliés à l'alarme incendie dans chaque immeuble.
2. **Rassembler les documents** : plans, rapports de vérification et rapports d'inspection existants.
3. **Nommer un coordonnateur** et planifier les essais avant 2027, pour éviter la course de la dernière année.

> *Ce guide est un outil d'information. Il ne remplace pas le texte du Code de sécurité, la norme CAN/ULC-S1001, ni l'avis de votre service de sécurité incendie municipal.*

Ce que la norme CAN/ULC-S1001 vérifie

Chaque système de votre immeuble est déjà inspecté séparément. La norme S1001 vérifie autre chose : que les systèmes se parlent correctement quand l'alarme se déclenche, dans le bon ordre et dans le bon délai.



EXEMPLE · TOUR DE BUREAUX, 12 ÉTAGES — SCÉNARIO 4/18

00:00	Détecteur de fumée activé, 7e étage	DÉCLENCHEUR
00:02	Alarme générale et message d'évacuation	CONFORME
00:05	Portes à serrure magnétique déverrouillées	CONFORME
00:08	Ascenseurs rappelés au rez-de-chaussée	CONFORME
00:10	Ventilateur d'alimentation du 7e arrêté	ÉCHEC

Ce que ça révèle : le ventilateur avait été reprogrammé lors d'une rénovation, sans nouvel essai. Chaque système fonctionnait seul; ensemble, non. C'est exactement ce que les essais intégrés détectent.

Selon la nouvelle édition, CAN/ULC 1001:2025, la norme ne crée pas de nouvelles fonctions dans le bâtiment : elle vérifie celles qui existent déjà (Groupe CSX, 2026).

Ce que dit le Code de sécurité du Québec

L'article 2.1.3.7 du chapitre Bâtiment du Code de sécurité exige la mise à l'essai des systèmes intégrés de protection contre l'incendie et de sécurité des personnes selon la norme CAN/ULC-S1001. Comme le Code de sécurité s'applique aux bâtiments existants, l'obligation ne vise pas seulement les nouvelles constructions.

2 AVR. 2025	17 AVR. 2025	OCT. 2026	AVR. 2028	ENSUITE
Publication à la *Gazette officielle du Québec*	Entrée en vigueur; début de la transition de 3 ans	Fin de la transition générale de 18 mois (autres changements)	**Fin de la transition pour les essais intégrés**	Essais aux 5 ans au plus, et après chaque modification

Les immeubles déjà construits

Selon BOMA Québec, tous les bâtiments non exemptés du chapitre VIII sont visés. Pour les systèmes qui n'ont jamais été testés de façon intégrée, des **essais de rattrapage** doivent être faits, puis répétés à des intervalles d'au plus cinq ans.

Une norme qui évolue

La nouvelle édition s'appelle CAN/ULC 1001:2025. Elle précise le rôle du coordonnateur, la planification structurée, la documentation consolidée, les essais périodiques et les essais après modification.

> Le propriétaire nomme le coordonnateur des essais, qui planifie, supervise et rédige le plan d'essais intégrés.
>
> Résumé de BOMA Québec, septembre 2025

Sources : Régie du bâtiment du Québec (avril 2025), Portail Constructo, BOMA Québec (septembre 2025), Groupe CSX (2026). La date d'avril 2028 est calculée à partir de l'entrée en vigueur du 17 avril 2025.

Ce que vous risquez si vous ne les faites pas

Après la période de transition, ne pas avoir fait les essais intégrés est une contravention au Code de sécurité. Mais le risque le plus coûteux n'est pas l'amende : c'est un incendie où une séquence ne fonctionne pas.

ART. 122
Avis de correction
La RBQ fixe un délai pour vous conformer et peut exiger des mesures de sécurité en attendant.

ART. 123
Ordonnance
La RBQ vous ordonne de vous conformer dans un délai et peut imposer des mesures temporaires.

ART. 124
Fermeture ou évacuation
Si la sécurité des personnes est menacée, la RBQ peut fermer ou faire évacuer le bâtiment.

ART. 194 ET SUIV.
Poursuite pénale
Chaque contravention au chapitre Bâtiment est une infraction (Code de sécurité, art. 420).

Les amendes prévues par la Loi sur le bâtiment

SITUATION	PERSONNE PHYSIQUE	PERSONNE MORALE
Contravention au Code de sécurité, 1re infraction (art. 196)	1 411 $ à 7 051 $	4 227 $ à 21 149 $
Première récidive	2 820 $ à 8 459 $	8 459 $ à 42 292 $
Récidive additionnelle	8 459 $ à 25 375 $	25 375 $ à 126 880 $
Non-respect d'une ordonnance de la RBQ (art. 198)	7 051 $ à 35 244 $	21 148 $ à 105 734 $
Acte qui compromet directement et sérieusement la sécurité du public (art. 199)	7 051 $ à 35 244 $ récidive : jusqu'à 105 734 $	21 148 $ à 105 734 $ récidive : jusqu'à 211 465 $

Montants 2026 publiés par la RBQ, indexés chaque 1er janvier. À Québec, le Règlement sur la prévention des incendies (R.V.Q. 2241) intègre aussi le Code national de prévention des incendies et prévoit ses propres inspections et peines.

ASSURANCE
Vous devez déclarer à votre assureur ce qui aggrave le risque (C.c.Q., art. 2466). Si un engagement formel de votre police n'est pas respecté, la garantie peut être suspendue (art. 2412).

RESPONSABILITÉ CIVILE
Après un sinistre, des systèmes jamais testés ensemble peuvent être invoqués comme une faute du propriétaire (C.c.Q., art. 1457).

VENTE ET FINANCEMENT
Un acheteur, un prêteur ou un assureur peut demander vos rapports d'essais. Un dossier incomplet devient un point de négociation.

05 · AUTODIAGNOSTIC

Votre immeuble est-il visé?

Si vous cochez au moins une case, votre immeuble a des systèmes intégrés à faire tester.

Quand l'alarme incendie se déclenche, est-ce qu'elle...

- [ ] déverrouille des portes à serrure électromagnétique ou libère des portes retenues ouvertes?
- [ ] rappelle les ascenseurs au niveau d'évacuation?
- [ ] arrête ou démarre des ventilateurs, ou ferme des volets coupe-feu et coupe-fumée?
- [ ] active un système de contrôle de la fumée ou de pressurisation des escaliers?
- [ ] reçoit un signal des gicleurs, d'une pompe incendie ou d'un système d'extinction de cuisine?
- [ ] dépend d'une génératrice d'urgence ou d'un transfert d'alimentation?
- [ ] envoie un signal à une centrale de surveillance ou au système de gestion du bâtiment (BMS)?
- [ ] commande l'éclairage, le son ou l'affichage (salles de spectacle, centres commerciaux, écoles)?
- [ ] déclenche un système de communication d'urgence ou de notification de masse?

Les immeubles où l'enjeu est le plus grand

Tours de bureaux · Tours d'habitation · Hôpitaux et CHSLD · Résidences pour aînés · Écoles et cégeps · Centres commerciaux · Hôtels · Stationnements souterrains · Industriel avec extinction spéciale

Un petit immeuble avec un simple panneau d'alarme qui ne commande rien d'autre a peu ou pas d'intégration à tester. Faites tout de même valider ce constat par écrit.

Comment se déroulent les essais

Un projet d'essais intégrés suit trois phases. Pour un immeuble existant, la préparation est souvent la plus longue, parce que les documents d'origine sont incomplets.

PRÉPARATION

1. **Nommer le coordonnateur**
   Le propriétaire choisit et mandate le coordonnateur des essais intégrés.
2. **Rassembler la documentation**
   Plans, séquences de l'alarme, rapports S537 et S536, rapports de mise en service et d'entretien.
3. **Faire le relevé sur place**
   Confirmer quels systèmes sont réellement reliés et comment.
4. **Corriger avant d'essayer**
   Chaque système doit d'abord fonctionner seul, ses déficiences réglées.

ESSAIS

5. **Rédiger le plan d'essais**
   Pour chaque déclencheur, la réponse attendue de chaque système, son ordre et son délai.
6. **Planifier la journée d'essais**
   Entrepreneurs présents; occupants, centrale et service incendie avisés. Souvent la nuit ou la fin de semaine.
7. **Faire les essais**
   Chaque scénario est déclenché et chaque réponse notée, y compris sur alimentation d'urgence.

RAPPORT

8. **Corriger et refaire**
   Les séquences qui ont échoué sont corrigées puis testées de nouveau.
9. **Remettre le rapport final**
   Plan, résultats, déficiences corrigées et calendrier des prochains essais. Le propriétaire le conserve et le présente au service incendie sur demande.

Durée typique (à titre indicatif). De quelques semaines pour un immeuble simple à plusieurs mois pour un grand complexe, surtout à cause de l'étape 4. C'est pourquoi il vaut mieux commencer dès 2026 ou 2027.

Qui fait quoi

Le propriétaire reste responsable, mais le coordonnateur porte le projet. Les entrepreneurs de chaque système font fonctionner leurs équipements pendant les essais.

ACTEUR	RÔLE	CE QUE VOUS DEVEZ EXIGER
Propriétaire ou gestionnaire	Nomme le coordonnateur, fournit les documents, paie les correctifs, conserve le rapport	Un mandat écrit avec une portée claire et un échéancier
Coordonnateur des essais intégrés	Prépare le plan, dirige les essais, rédige le rapport final	Une connaissance démontrée de chaque système et des codes; idéalement une certification ULC; une assurance responsabilité professionnelle
Entrepreneurs de chaque système	Mettent leurs systèmes en bon état, les font fonctionner pendant les essais, corrigent les déficiences	Les licences RBQ appropriées et des rapports à jour
Ingénieurs de conception	Fournissent les séquences prévues et valident les correctifs majeurs	Les plans et séquences d'opération
Service de sécurité incendie municipal	Fait appliquer le Code de sécurité; peut demander le rapport	Un avis avant la journée d'essais

La certification ULC

ULC certifie des coordonnateurs (formation, expérience de projets et examen écrit) et des entreprises de services d'essais intégrés. Ailleurs au Canada, certaines villes exigent déjà un ingénieur ou un coordonnateur accrédité par ULC.

Sources : UL Solutions, programmes de certification; Ville d'Ottawa, avis sur les essais intégrés.

08 · À ÉVITER

Les erreurs fréquentes

La plupart des échecs viennent de la préparation, pas de la journée d'essais.

ERREUR	CONSÉQUENCE	COMMENT L'ÉVITER
Attendre 2028	Coordonnateurs et entrepreneurs débordés, prix plus élevés, risque d'être hors délai	Planifier les essais en 2026 ou 2027, immeuble par immeuble
Commencer avant que chaque système fonctionne seul	Journée d'essais perdue, à recommencer	Régler d'abord les déficiences des inspections de chaque système
Confier les essais à l'entreprise qui vérifie l'alarme	Conflit d'intérêts : elle vérifie son propre travail	ULC prévoit que l'entreprise qui fait la vérification S537 d'un bâtiment n'y fasse pas les essais intégrés
Se fier aux plans d'origine	Séquences réelles différentes après des années de rénovations	Faire un relevé sur place avant de rédiger le plan
Oublier l'alimentation d'urgence	Portes ou ventilateurs qui ne réagissent pas pendant une panne	Inclure les scénarios sur génératrice dans le plan
Ne pas refaire d'essais après des travaux	Une rénovation brise une séquence sans que personne le sache	Exiger des essais intégrés partiels dans chaque projet qui touche ces systèmes

Comment choisir votre coordonnateur

Indépendant
des installateurs et des entreprises d'entretien de vos systèmes

Expérimenté
sur le terrain avec l'alarme et chaque système qu'elle commande

Certifié
ou en voie de l'être par ULC comme coordonnateur

Assuré
en responsabilité professionnelle

Clair
dans son rapport et son calendrier des prochains essais

Votre plan d'action d'ici 2028

Ce trimestre

- ☐ Lister vos immeubles et remplir l'autodiagnostic pour chacun
- ☐ Rassembler les plans et les derniers rapports S536 et S537
- ☐ Prévoir le budget des essais et des correctifs

D'ici 6 mois

- ☐ Nommer un coordonnateur indépendant
- ☐ Faire un diagnostic des immeubles les plus complexes en premier
- ☐ Faire corriger les déficiences de chaque système

En 2027

- ☐ Faire les essais intégrés, immeuble par immeuble
- ☐ Classer les rapports et inscrire la date des prochains essais

En continu

- ☐ Ajouter une clause d'essais intégrés à tout projet de rénovation qui touche ces systèmes

BESOIN D'AIDE?

DRILLY

Services-conseils en systèmes intégrés

Coordination indépendante des essais intégrés CAN/ULC-S1001 et exercices de préparation aux crises, région de Québec. Plus de 15 ans sur le terrain en alarme incendie, contrôle d'accès, vidéosurveillance et systèmes de gestion du bâtiment.

contact@drillysimulation.com
drillysimulation.com/essais-integres

Sources

1. Régie du bâtiment du Québec, « Mise à jour du Code de construction et du Code de sécurité », 2 avril 2025. rbq.gouv.qc.ca
2. Portail Constructo, « Mise à jour du Code de construction et du Code de sécurité ». portailconstructo.com
3. BOMA Québec, « The CAN/ULC-S1001 standard », 29 septembre 2025. boma-quebec.org
4. Groupe CSX, « CAN/ULC 1001:2025 et systèmes de communication d'urgence », 2026. groupecsx.ca
5. Ville d'Ottawa, avis sur les essais intégrés des systèmes de protection incendie. documents.ottawa.ca
6. UL Solutions, programmes de certification (essais intégrés). canada.ul.com
7. ULC, bulletin de certification 2020-08 sur CAN/ULC-S1001. canada.ul.com
8. Régie du bâtiment du Québec, « Amendes », tarification 2026. rbq.gouv.qc.ca
9. Loi sur le bâtiment (RLRQ, c. B-1.1), art. 122 à 124, 194, 196, 198 et 199; Code de sécurité (B-1.1, r. 3), art. 420. legisquebec.gouv.qc.ca
10. Code civil du Québec, art. 1457, 2412 et 2466. legisquebec.gouv.qc.ca
11. Ville de Québec, Règlement sur la prévention des incendies (R.V.Q. 2241). ville.quebec.qc.ca

Ce guide est un outil d'information. Il ne remplace pas le texte du Code de sécurité, la norme CAN/ULC-S1001, ni l'avis de votre service de sécurité incendie municipal.